

ACADÉMIE DE CRÉTEIL

Annexe 1 - Mise en œuvre du dispositif Lycéens et apprentis au cinéma 2026-2027

La programmation

Le comité de pilotage régional a sélectionné quatre films sur la liste nationale du CNC et un film parmi ceux soutenus par la Région Île-de-France :

- Certains l'aiment chaud de Billy Wilder / Etats-Unis – 1959 – 2h02 – Noir et blanc. .
- Hyènes de Djibril Diop Mambéty / Sénégal – 1992 – 1h50– Couleur.
- Les délices de Tokyo de Naomi Kawase / Japon, France, Allemagne – 2015 –1h53– Couleur.
- Le règne animal de Thomas Cailley/ France – 2023– 2h08 – Couleur.
- Sur l'Adamant de Nicolas Philibert (film régional) / France – 2023 –1h49 – Couleur.

Chaque établissement choisit dans cette liste au minimum trois titres. Les professeurs s'engagent à voir avec leurs classes la totalité de la programmation qu'ils ont choisi.

Un professeur coordinateur dans chaque établissement

Un coordinateur, éventuellement deux quand l'établissement comporte une SEP, est désigné au sein de l'établissement. Le coordinateur est l'interlocuteur privilégié de la coordination régionale et du rectorat (DAAC) tout au long de l'année :

- il transmet les documents, recueille et diffuse les informations dans son établissement ;
- il est consulté et prend contact avec la salle partenaire pour la mise en place des calendriers de projections ;
- il fait part des suggestions et d'éventuelles difficultés, associe les autres enseignants à l'organisation ;
- il transmet les propositions d'actions culturelles à ses collègues inscrits.

La salle de cinéma partenaire

Votre salle de cinéma est un partenaire de proximité à part entière, et, au-delà de l'organisation des séances, elle peut organiser des propositions complémentaires selon vos demandes.

L'inscription au dispositif

L'inscription au dispositif se fait en plusieurs étapes :

1. Saisie de la candidature de l'établissement en ligne du 31 août au 14 septembre 2026 sur le site du rectorat et de la DAAC.
2. Inscription collective des enseignants à la formation du 31 août au 14 septembre 2026 par le chef d'établissement, via l'application GAIA (voir partie consacrée à la formation ci-dessous et modalités en annexe 2).

1. Inscription au dispositif

Il est possible d'inscrire au dispositif plusieurs classes par établissement. L'ordre d'inscription de ces classes dans le formulaire indique un ordre de priorité. Si vous souhaitez demander l'inscription de plus de 6 classes, prendre contact avec Isabelle Bourdon à la DAAC pour argumenter cette demande. Chaque classe inscrite est tenue de voir la totalité des films choisis.

Contact : isabelle.bourdon@ac-creteil.fr

L'enseignant coordinateur de l'établissement recevra par mail de l'ACRIF la confirmation de l'inscription de chaque classe le 25 septembre. Si, au-delà de cette date aucune confirmation ne vous est parvenue, nous vous invitons à contacter l'ACRIF par mail contact@acrif.org ou par tél : 06 77 62 63 20.

2. Inscription à la formation

Les enseignants sont accompagnés dans leur démarche pédagogique par une formation proposée dans le cadre du Plan Académique de Formation par la coordination régionale. Pour garantir la qualité des projets menés en classe, il est indispensable qu'au moins un professeur par classe inscrite au dispositif Lycéens et apprentis au cinéma participe à cette formation. Le module 1 est obligatoire pour tout enseignant inscrit.

La formation se compose de trois modules :

Module 1 (obligatoire) : présentation des films au programme

Une journée de projection de l'ensemble des films au programme commentés par un intervenant : présentation des éléments essentiels pour construire le projet pédagogique annuel.

Ce module propose trois sessions d'une journée qui auront lieu avec le même contenu aux dates suivantes : vendredi 2 octobre ou lundi 5 octobre ou mardi 6 octobre 2026.

Module 2 : formation sur les films au programme

Il est important qu'au moins un enseignant par classe inscrite au dispositif assiste à ce module de 2 jours.

Les enseignants seront répartis sur 3 sessions de même contenu :

8-9 octobre ou 15-16 octobre ou 2-3 novembre 2026.

L'ACRIF accompagne les équipes tout au long de l'année

La documentation sur les films

Chaque enseignant reçoit les dossiers pédagogiques des films. Ce dossier est complémentaire de la formation, il est conçu pour permettre aux enseignants de travailler sur les films avec leurs élèves et ainsi de les préparer à la projection.

Chaque élève reçoit un document spécifique de quatre pages comportant synopsis, fiche technique et artistique, ainsi que quelques éléments d'analyse du film, distribué par les enseignants.

Les dossiers enseignants et fiches élèves sont aussi téléchargeables sur le site www.transmettrelecinema.com/

Une brochure de présentation complète du dispositif a été adressée à tous les établissements de l'académie début juin 2026 par l'ACRIF.

Un DVD pédagogique consacré au film régional, Sur l'Adamant sera distribué aux enseignants lors des formations.

Des actions complémentaires

- L'ACRIF propose aux professeurs de bénéficier d'une intervention d'un professionnel du cinéma dans le lycée. Ces demandes peuvent se faire tout au long de l'année.
- Le contenu des interventions proposées - et de toutes les propositions d'accompagnement culturel - est consultable sur le site de l'ACRIF à partir d'octobre 2026, les demandes se font en ligne sur le site de l'ACRIF (www.acrif.org) ; dans tous les cas, les modalités de l'intervention sont fixées en amont avec l'équipe pédagogique.
- Des projets de parcours de cinéma, d'ateliers et de participation à un festival sont élaborés en concertation avec le professeur-coordonateur et la coordination régionale.

Les modalités financières

Selon les termes d'une disposition prise au plan national, il sera demandé aux lycées une participation de 3 euros par élève et par film, la Région Île-de-France, la Direction régionale des affaires culturelles et le Centre national du cinéma et de l'image animée prenant en charge financièrement l'édition des copies neuves numériques, les documents pédagogiques à destination des enseignants et des élèves, les actions culturelles proposées aux élèves, et la formation continue des professeurs avec le rectorat. Ainsi que rappelé plus haut, il est recommandé de financer les places de cinéma sur le budget de l'établissement.

Les transports restent à la charge des lycées. Néanmoins, après analyse des besoins éventuels de transport des établissements les plus éloignés de leur salle de cinéma partenaire, la coordination régionale pourra prendre en charge une partie de ces frais, le plafond pour l'ensemble des départements franciliens étant fixé à 10 % des inscrits.